



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice sauf Martine Gouriou pouvoir à Marie France Tanguy, Sonia Bultiau pouvoir à Agnès Pelleau, Samuel Troadec pouvoir à Yoan Colin et Alice Jaouen pouvoir à Rachel Jaouen
Secrétaire de séance : Marie France Tanguy

Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

décision modificative budget commune

① Acquisition d'un module pointage tablette et d'une tablette pour la cantine afin de faciliter les transferts entre l'école et la mairie et limiter le risque d'erreurs pour 1620 € TTC

② Acquisition de la parcelle D1113 (délibération du 30 03 2018) : 12000 € TTC frais de notaires inclus

③ Remplacement du four à vapeur de l'école buissonnière : 5341 € TTC

④ Avenant de 6000 € TTC pour les travaux de la plateforme de l'aire de jeux multisports : terrain plus meuble que prévu donc remblai plus important, le déblai de mauvaise qualité n'a pu servir au remblai ET commande d'un supplément d'enrobé. L'entreprise a reconnu le manque d'échanges avec la mairie et a fait un geste commercial sur le montant de l'avenant.

N° de compte	Libellé des comptes	Montant TTC
020	Dépenses imprévues	- 7274 €
2151	réseaux de voirie	- 12000 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 5687 €
2111	Acquisition de terrain	12000 €
2128	autre aménagement de terrain	6000 €
2051	Concessions et droits similaires	1200 €
2183	Matériel informatique	420 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5341 €

Le conseil municipal, avec 2 abstentions (Rachel Jaouen, Alice Jaouen (pouvoir)), **APPROUVE**, la décision modificative comme présentée ci-dessus.

tarifs cantine 2018/2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année 2018/2019 le prix du repas cantine comme suit :

3 € par repas enfant

4 € par repas enfant non inscrit

3.40 € par repas adulte.

tarifs dégressifs suivants soit 2.90 € pour le 3^{ème} enfant et 2.80 € pour le 4^{ème} enfant

participation COS

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement d'une participation de **6 433.13€** au COS du pays d'Iroise.

participation BAFA

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une aide de 400 € à deux jeunes pour le financement de leur BAFA.

prix des lots lotissement languru Nord

Le montant de l'opération s'élève à 177 620 € TTC pour une superficie à commercialiser de 3166 m² (6 lots) ce qui correspond à un prix de revient de 56.10 € TTC.

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus et après discussion, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 6 contre (J Héliès, C Colin, Y Colin, Y Jaouen et JL Guenneuguès), **DECIDE** de vendre les lots au prix de 65 € le m² TTC selon le tableau ci-après :

N° du lot	superficie	Prix de vente 65 €
1	542	35 230 €
2	460	29 900 €
3	491	31 915 €
4	598	38 870 €
5	457	29 705 €
6	618	40 170 €

DIT que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs

Et **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

prix du terrain non constructible lotissement Languru Nord

Lors de l'acquisition des parcelles D1114 et D 1115 pour la création du lotissement, la commune s'est également portée acquéreur de la parcelle D 1116 classé en zone N d'une surface de 4530 m².

Le maître d'œuvre a alors envisagé la possibilité pour les acquéreurs des lots 1, 2 et 3 d'agrandir le fond de jardin par l'acquisition d'une partie de cette parcelle. Celle-ci n'est pas obligatoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer comme suit le prix de vente des fonds de jardin des lots 1, 2 et 3 au prix de 3 € le m² selon le tableau ci-après :

N° du lot	superficie	Prix de vente
1	90	270 €
2	252	756 €
3	201	603 €

DIT que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs

Et **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente.

dénomination de rue

Après avoir entendu, le conseil municipal à l'unanimité, **NOMME** la voie "impasse du Cruguel" et lui attribue les numéros 1, 2 et 3.

Point sur le marché extension vestiaire du local technique

Après ouverture des plis, il s'avère que l'enveloppe est supérieure de 27 000 € TTC, même après négociation. Il y a peu de réponses et certains lots n'ont eu qu'une candidature (toiture). Cette hausse s'explique par un nouvel essor du bâtiment et ce chantier motive peu : les prix ont donc augmenté. Le budget prévoyait 1200 €/m² et les travaux seront finalement de 1800 €/m². La commission appel d'offre réunie le 26 juillet a cependant validé à l'unanimité le projet vu l'importance de donner aux agents de meilleures conditions de travail. Il conviendra d'ajuster le montant au BP 2019.

Le Maire,
Jean HELIES

Affiché le 3/09/2018 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.